



Union valaisanne des échecs / Walliser Schachbund

01		COMPETITIONS / TITRES DECERNES
01. 01	Compétitions titrées	Les compétitions suivantes donnent droit à un titre officiel :
01. 01. 01		- Championnat valaisan individuel de parties classiques (CVIC)
01. 01. 02		- Championnat valaisan individuel de parties rapides (CVIR)
01. 01. 03		- Championnat valaisan individuel de blitz (CVIB)
01. 01. 04		- Championnat valaisan de blitz par paires (CVBP)
01. 01. 05		- Coupe valaisanne individuelle (CVI)
01. 01. 06		- Grand Prix Valaisan Jeunes (GPVJ/U20)
01. 01. 07		- Championnat valaisan par équipes de parties classiques (CVE)
01. 01. 08		- Championnats valaisans par équipes de parties rapides (CVER) – Catégories : a) Open b) Juniors
01. 02	Titres	Titres officiels décernés par l'Union valaisanne des Echecs
01. 02. 01		Titres décernés lors du Championnat valaisan de parties classiques : <i>Champion ou championne valaisan(ne) de parties classiques</i> <i>Champion valaisan senior de parties classiques</i> <i>Championne valaisanne de parties classiques</i> <i>Champion valaisan junior de parties classiques</i> <i>Champion valaisan cadet de parties classiques</i> Les titres sont cumulables
01. 02. 02		Titres décernés lors du Championnat valaisan de parties rapides : <i>Champion ou championne valaisan(ne) de parties classiques</i> <i>Champion valaisan senior de parties rapides</i> <i>Championne valaisanne de parties rapides</i> <i>Champion valaisan junior de parties rapides</i> <i>Champion valaisan cadet de parties rapides</i> Les titres sont cumulables
01. 02. 03		Titre décerné lors du Championnat valaisan individuel de blitz : <i>Champion valaisan de blitz</i>
01. 02. 04		Titre décerné lors du Championnat valaisan de blitz par paires : <i>Champions valaisans de blitz par paires</i>
01. 02. 05		Titre décerné lors de la Coupe valaisanne individuelle : <i>Vainqueur de la coupe valaisanne</i>
01. 02. 06		Titre décerné lors du Grand prix Valaisan Jeunes (GPV/U20) : <i>Vainqueur du Grand Prix Valaisan jeunes (U20)</i>
01. 02. 07		Titres décernés lors des Championnats valaisans par équipes de parties classiques : <i>Champion valaisan par équipes de parties classiques</i>
01. 02. 08		Titres décernés lors du Championnat valaisan par équipes de parties rapides : <i>Champion valaisan par équipes de parties rapides – Catégorie : Open</i> <i>Champion valaisan par équipes de parties rapides – Catégorie : juniors</i>

02	DROIT DE PARTICIPATION / PRETENTION AUX TITRES / CRITERES	
02. 01	Droit de participation	Les championnats individuels sont ouverts à tous-tes les joueurs-ses d'échecs.
02. 01. 01		La participation à la Coupe valaisanne individuelle est réservée à des joueurs-ses valaisans-nes, membres d'un club affilié à l'UVE ou membres individuel(le)s de l'UVE.
02. 02	Prétentions aux titres valaisans	
02. 02 .01		Les titres individuels mentionnés à l'article 01.02 sont attribués uniquement à des joueurs(euses) valaisan(nes)s.
02. 02. 02		Le titre de Champion valaisan par équipes de parties classiques est attribué uniquement à une équipe d'un club affilié à l'UVE et formée de joueurs(ses) membres d'un club affilié à l'UVE ou membre individuel(le) de l'UVE.
02. 03	Critères	Est considéré comme joueur(euse) valaisan(ne) tout(e) joueur(euse) répondant à un des deux critères suivants :
02. 03. 01		- être officiellement domicilié(e) en Valais (<i>papiers déposés en Valais</i>)
		- avoir officiellement été domicilié(e) en Valais pendant au moins deux ans et être membre d'un club affilié à l'UVE ou membre individuel(le) de l'UVE.
02. 03, 02		Sont considérés comme juniors les joueurs(euses) ayant au maximum leur 20ème anniversaire durant de l'année en cours.
02. 03. 03		Sont considérés comme cadets les joueurs(euses) ayant au maximum leur 16ème anniversaire durant l'année en cours.
03	ORGANISATION : RESPONSABILITE - DISPOSITIONS	
03. 01	Responsabilité de l'organisation	L'organisation des différentes compétitions est assumée directement par l'UVE ou est confiée/déléguée, par décision de l'Assemblée des délégués, à des clubs affiliés à l'UVE ou à des tiers privés. Pour les tournois du GPV/U20, la compétence de délégation relève du comité de l'UVE.
03. 02	Dispositions d'organisation	Les règlements d'organisation des compétitions de l'UVE sont soumis à l'aval de l'Assemblée générale des délégués.
04	FINANCES D'INSCRIPTION / PLANCHES DE PRIX	
04. 01	Finances d'inscription	Le montant de la finance d'inscription au CVE, CVER, CVI, CVB et CVBP est fixé dans le 'Règlement concernant les cotisations, frais d'inscription et amendes' (UVE). Le montant de la finance d'inscription aux tournois du GPV/U20 organisés directement par l'UVE ou dont l'organisation est confiée à des clubs affiliés à l'UVE ou à des tiers privés est fixé dans le 'Règlement du Grand Prix Valaisan Jeunes'. Les montants d'inscription aux CVIC, CVIB, CVBP et au CVIR sont fixés par l'organisateur, d'entente avec le comité de l'UVE.
04. 02	Montants des prix attribués	Les montants des prix attribués doivent respecter les dispositions figurant dans les règlements spécifiques de l'UVE et/ou être conformes aux usages en vigueur. Le cas échéant, ils doivent être préalablement soumis à l'aval du comité de l'UVE, qui évaluera au cas par cas si un aval de l'Assemblée générale des délégués est nécessaire.
04. 03	Prix spécifique pour la CVI	Le vainqueur de la CVI reçoit un challenge sur lequel son nom est gravé. Il en reste détenteur pendant un an, puis doit le remettre au directeur de la CVI avant la finale de l'édition suivante. Le challenge ne peut être gagné définitivement.

05	CADENCES DE JEU	
05. 01	Cadences de jeu	Pour la Coupe valaisanne individuelle, le Grand Prix Valaisan Jeunes/U20 et le Championnat par équipes de parties classiques, les cadences de jeu sont fixées dans les règlements respectifs de l'UVE. Pour les autres compétitions, les cadences de jeu sont fixées par l'organisateur, d'entente avec le comité de l'UVE.
06	REGLES DE JEU	
06. 01	Règles de jeu	Les règles de jeu fixées par la FIDE respectivement la FSE font foi.
07	DEROULEMENT DES TOURNOIS	
07. 01	Modes / Formules	Les points 07.03 à 07.06 décrivent les modes usuels de déroulement. Le choix d'un autre mode de déroulement doit être soumis à l'approbation du comité de l'UVE, qui évaluera également et au cas par cas si l'aval de l'Assemblée générale des délégués de l'UVE est nécessaire.
07. 02	Tournois au système suisse	Les tournois organisés au système suisse doivent être gérés à l'aide d'un support informatique. Le directeur de tournoi doit préciser au début du tournoi le système de départage en cas d'égalité de points.
07. 03	CVI – CVE – GPV/U20	Les dispositions d'organisation de ces compétitions figurent dans les règlements spécifiques de l'UVE.
07. 04	CVIC et CVIR	Le mode/la formule est fixé par l'Assemblée générale des délégués, d'entente avec l'organisateur ou les organisateurs des compétitions dans le cadre desquelles les championnats sont organisés.
07. 05	CVIB, CVBP	Les tournois se déroulent à la même date, sur ½ jour ou sur 1 jour. Leurs modes/ formules dépendent des nombres de participants/paires inscrits. Ils sont fixés préalablement par l'organisateur, d'entente avec un représentant du comité de l'UVE, respectivement ou, le cas échéant sur place et d'entente avec un représentant du comité de l'UVE.
07. 06	CVER (<i>actifs – juniors</i>)	Les tournois se déroulent à la même date, sur ½ jour ou sur 1 jour. Leurs modes/formules dépendent du nombre d'équipes inscrites et sont fixés sur place par l'organisateur, d'entente avec un représentant du comité de l'UVE.
08	DIRECTION	
08. 01	Direction de la compétition	L'UVE respectivement le club organisateur de la compétition désigne un directeur de tournoi ou une direction de tournoi formée de plusieurs membres (nombre impair). Le directeur respectivement la direction du tournoi est responsable auprès de l'UVE du bon déroulement de la compétition ainsi que de la transmission des résultats à l'UVE, à la FSE et, si nécessaire, à la FIDE.
9	DISPOSITIONS FINALES	
09. 01	Annulation	Ce document annule toute version antérieure.
09. 02	Application	Le présent règlement entre en vigueur le 15 septembre 2022.